TOGOMATIN

N° 1678 DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2026

QUOTIDIEN TOGOLAIS D'ANALYSES ET D'INFORMATIONS GENERALES / Prix : 250 FCFA

Notation souveraine

# Moody's et S&P attribuent une perspective positive au Togo

Le Togo bénéficie d'une appréciation favorable de deux grandes agences internationales de notation financière. Moody's Ratings et S&P Global Ratings ont toutes deux relevé la perspective de notation souveraine du pays, passée de « stable » à « positive », ...




PAGE 5

PRODUITS PÉTROLIERS



Togo

## La subvention des carburants portée à 34,2 milliards FCFA

Face à la hausse des cours internationaux du pétrole, le gouvernement togolais renforce son dispositif de soutien au secteur des produits pétroliers. Dans le cadre du collectif budgétaire 2026, l'enveloppe consacrée à la subvention des carburants passe de 14,2 à 34,2 milliards FCFA, soit une augmentation de 20 milliards FCFA.

PAGE 9

LOGISTIQUE



## L'ATLOG à la conquête de la valeur ajoutée

La deuxième édition de la Semaine de la logistique et de la Supply Chain (SLSC) a été officiellement lancée mercredi à Lomé. Organisée par l'Association togolaise pour la logistique (ATLOG), l'événement, placé sous l'égide du ministère des Transports, du Désenclavement et des Pistes rurales, entend propulser la logistique togolaise vers de nouveaux horizons.

PAGE 2




Action climatique

# Trois initiatives majeures qui traduisent l'engagement du Togo

Le sommet des dirigeants mondiaux de la 31ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31) s'est ouvert le mercredi 11 novembre 2026 ...

PAGE 3

DERNIERES HEURES

## Togo : 1 000 femmes et filles vulnérables ciblées pour l'obtention de pièces d'identité en 2027

Au Togo, 1 000 femmes et filles vulnérables devraient bénéficier de l'établissement de pièces d'identité en 2027. Cette mesure figure dans le projet de budget-programme 2027-2029 du ministère chargé des Solidarités. Elle vise à faciliter leur accès à une identité légale, indispensable à l'exercice de plusieurs droits fondamentaux et à l'obtention de certains services publics, notamment les dispositifs d'aide sociale.

Le département prévoit également d'autres interventions en faveur des populations vulnérables. Au total, 4 500 élèves orphelins ou issus de familles démunies bénéficieront de kits scolaires. Par ailleurs, 72 adolescents et jeunes exposés aux risques de traite seront orientés vers l'apprentissage. Le programme prévoit aussi la prise en charge de 1 000 enfants victimes de violences, d'abus et d'exploitation.

Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité des actions sociales engagées. En 2025, 1 000 femmes vulnérables avaient déjà bénéficié de jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

INTÉGRATION

Uemoa

## Le taux d'exécution des réformes au Togo estimé à 79,8 % en 2026

La mise en œuvre des réformes communautaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) ...

PAGE 5

Bahouaba Norbert Tankoano

## Le nouveau secrétaire général de l'Union parlementaire africaine

Bahouaba Norbert Tankoano, représentant de l'Assemblée législative du peuple du Burkina Faso, a été élu, le mardi 10 novembre 2026 à Lomé, secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (UPA) pour la période 2027-2030. C'était à l'occasion de la 86ème session du Comité exécutif de l'organisation. Il a recueilli 17 ...



PAGE 4

CMJN



SOMMAIRE

Cameroun/Elections
**Paul Biya convoque les élections législatives et municipales au 7 février 2027**



P 8

Togo
**La subvention des carburants portée à 34,2 milliards FCFA**



P 9

Fruits, légumes frais/Remèdes
**Étudier les savoirs traditionnels avec ouverture et rigueur au lieu de les rejeter**




P 10

**Echos des bénéficiaires des produits FNFI**

# Un parcours marqué par la terre et l'ambition

***Agossa Ayélé, agricultrice passionnée, a toujours su que la terre était son avenir. Née et élevée à Assahoun, elle a consacré sa vie à la culture du manioc, une activité qu'elle exerce depuis son plus jeune âge. « L'agriculture a toujours été ma voie. C'est la terre qui nourrit ma famille et m'apporte une stabilité», affirme-t-elle avec conviction.***

**Le défi de faire croître son activité**

Pendant longtemps, Ayélé s'est contentée de cultiver de petites parcelles, vendant ses récoltes au marché local. Mais malgré ses efforts, les revenus restaient limités, et elle souhaitait agrandir ses surfaces pour répondre à la demande croissante. « J'ai toujours rêvé d'augmenter la taille de mon champ, mais sans financement, c'était difficile de passer à l'échelle supérieure », explique-t-elle. C'est alors qu'elle a entendu parler du produit Agrisef (Accès des agriculteurs aux services financiers), proposé par le FNFI.

**Un coup de pouce pour se lancer**

Grâce à Agrisef, Ayélé a pu obtenir un financement qui allait lui permettre d'augmenter sa production. « Ce produit m'a donné l'opportunité d'acheter plus de boutures de bonne qualité et de cultiver une plus grande superficie de terre. Cela m'a permis de récolter plus et de gagner davantage », raconte-t-elle avec gratitude.

Chaque récolte de manioc représente pour elle une victoire. À chaque saison, elle collabore avec des productrices de gari locales, à qui elle livre une partie de sa récolte. « Le manioc est une denrée clé dans ma communauté, et en collaborant avec les femmes qui le transforment en gari, je contribue à l'économie locale tout en augmentant mes propres revenus », explique Ayélé avec fierté.

**Diversification et nouvelles perspectives**

Au-delà de la culture du manioc, Agossa Ayélé a su diversifier ses sources de revenus grâce aux gains réalisés avec ses récoltes. Elle a commencé à acheter des volailles et des caprins dans les villages voisins, qu'elle revend sur les marchés les jours de grande affluence. « C'est avec les revenus de mon champ que j'ai pu me lancer dans l'élevage de volailles et de caprins. Cela me permet d'avoir une source de revenus complémentaire », précise-t-elle.

**Des moments de doute, mais une persévérance inébranlable**

Malgré ses succès, le parcours d'Ayélé n'a pas été sans difficultés. Les conditions climatiques imprévisibles et les défis liés à la gestion d'une exploitation agricole ont souvent été des obstacles. « Certaines années, les récoltes n'étaient pas bonnes. Il y avait des moments où je me demandais si je pourrais continuer », se souvient-elle. Mais sa persévérance et son amour pour la terre lui ont permis de surmonter ces épreuves. « Chaque échec était une leçon. J'ai appris à m'adapter et à tirer le meilleur parti de chaque situation. »



***Agossa Ayélé***

**Un rêve d'expansion**

Aujourd'hui, Agossa Ayélé ne se contente pas de ses réussites actuelles. Son ambition est d'agrandir encore son champ de manioc et d'investir dans la transformation de ses produits. Elle envisage de se lancer dans la production de gari ou même d'attiéké. « Mon objectif est d'ajouter de la valeur à mes récoltes en les transformant. C'est là que se trouvent les meilleures opportunités pour l'avenir », confie-t-elle.

**Le rôle déterminant du financement**

Le produit Agrisef du FNFI a été essentiel dans le développement de son activité. Sans ce produit financier, Ayélé n'aurait pas pu atteindre le niveau où elle se trouve aujourd'hui. « Ce financement m'a donné les moyens de voir plus grand et de croire en mes capacités », affirme-t-elle. Désormais, elle sait qu'elle peut continuer à évoluer, et son rêve de transformer ses produits n'est plus si loin.

**Un avenir prometteur pour une agricultrice passionnée**

Fière de ses racines et de son parcours, Agossa Ayélé incarne la résilience et la détermination. Son histoire montre qu'avec un peu d'aide et beaucoup de persévérance, il est possible de s'autonomiser avec une petite exploitation. « Si je peux donner un conseil, c'est de ne jamais abandonner. L'agriculture est une voie difficile, mais avec du travail et de la persévérance, on peut réaliser de grandes choses », conclut-elle.

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel

IFSI

fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Edy Alley

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima

Edem Dadzie

Caleb Akponou

Affo-Djèlè Alarba

Responsable administrative, financière et commerciale:
Amah Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

### Action climatique

# Trois initiatives majeures qui traduisent l'engagement du Togo

***Le sommet des dirigeants mondiaux de la 31ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP31) s'est ouvert le mercredi 11 novembre 2026 à Antalya en Türkiye.***

Cette cérémonie a eu lieu en présence du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, aux côtés du secrétaire général des Nations unies et de plusieurs chefs d'État et de gouvernement venus d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Cette principale rencontre diplomatique de la COP31 offre aux Nations unies, aux chefs d'État et de gouvernement ainsi qu'aux partenaires au développement, un cadre privilégié de dialogue et de concertation de haut niveau sur les nouveaux enjeux climatiques et environnementaux.

À son arrivée sur le site de l'Expo d'Antalya, le président du Conseil a été chaleureusement accueilli par le secrétaire général des Nations unies, António Guterres et le président de Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan. Ce geste symbolique est une marque de reconnaissance des engagements du Togo dans la lutte contre les changements climatiques.

À l'ouverture de cette rencontre des leaders mondiaux, le président de Türkiye, Recep Tayyip Erdoğan, et le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, ont salué la mobilisation de la communauté internationale autour de la COP31. Ils ont notamment souligné l'importance de renforcer l'accès des pays aux financements climatiques et d'accélérer la transition énergétique.

Ces orientations rejoignent les priorités du Togo, qui a déjà inscrit sa politique de développement dans une dynamique de transition énergétique, de mobilisation des ressources climatiques et de promotion de pratiques durables pour renforcer la résilience des populations face aux effets du changement climatique. Dans cette dynamique, le pays entend partager à cette tribune trois initiatives majeures qui traduisent son engagement en faveur de l'action climatique.



*Faure Gnassingbé (à gauche), et son homologue turc (Crédit photo : Présidence du Conseil)*

Il s'agit du Togo Green Fund (TGF) conçu comme levier de mobilisation des financements climatiques, de la plateforme numérique du Registre national carbone du Togo, destinée à renforcer la transparence et la valorisation des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que le programme Togo zéro déchet qui vise à promouvoir l'économie circulaire et la gestion durable des déchets.

Au-delà du partage de ces expériences nationales, le Togo entend porter un plaidoyer en faveur d'une coopération climatique internationale renforcée, fondée sur la solidarité, l'équité et la responsabilité partagée.

Au cours des travaux, le président du Conseil va renouveler l'engagement de notre pays à contribuer pleinement à la dynamique internationale de lutte contre les changements climatiques et aux efforts collectifs en faveur du développement durable.

***Edem Dadzie***

### Togo Zéro Déchet

# Le pays veut faire des déchets une nouvelle source de richesses

***La gestion durable des déchets et la promotion de l'économie circulaire occupent une place importante dans la participation du Togo à la COP31 d'Antalya.***



*Des déchets dans un centre de collecte au Togo (Crédit photo : atop.tg)/Archives*

À cette occasion, le pays met en avant le programme Togo zéro déchet, une initiative destinée à renforcer la valorisation des déchets, à encourager l'entrepreneuriat vert et à promouvoir de nouveaux modèles de production et de consommation.

Dans un contexte marqué par l'urbanisation croissante et l'augmentation des volumes de déchets, leur gestion représente un défi majeur pour les collectivités territoriales. Les insuffisances des systèmes de collecte et de traitement peuvent entraîner des pollutions, des risques sanitaires et une dégradation du cadre de vie. Pourtant, les déchets constituent également un potentiel économique lorsqu'ils sont collectés, triés et transformés dans des conditions adaptées.

Le programme Togo zéro déchet entend précisément valoriser cette dimension. Il vise à promouvoir des solutions de réduction, de réemploi, de recyclage et de transformation des matières récupérables.

Les plastiques, les métaux et les matières organiques peuvent ainsi alimenter de nouvelles activités économiques et favoriser l'émergence de filières locales de valorisation.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement du Forum africain des territoires Zéro déchet organisé à Kpalimé les 26 et 27 octobre 2026. Elle prévoit notamment le développement de territoires pilotes destinés à expérimenter des solutions adaptées aux réalités locales et susceptibles d'être reproduites dans d'autres collectivités.

À travers cette démarche, le Togo entend faire de l'économie circulaire un levier de développement territorial et de création d'emplois. La participation à la COP31 offre ainsi l'occasion de mobiliser des partenaires financiers et techniques pour accompagner les collectivités et les entrepreneurs dans la mise en place de nouvelles filières.

L'ambition est de faire évoluer la gestion des déchets vers un modèle économique qui associe protection de l'environnement, innovation et création de richesses.

***TM***

### Bahouaba Norbert Tankoano

# Le nouveau secrétaire général de l'Union parlementaire africaine

***Bahouaba Norbert Tankoano, représentant de l'Assemblée législative du peuple du Burkina Faso, a été élu, le mardi 10 novembre 2026 à Lomé, secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (UPA) pour la période 2027-2030.***



*Bahouaba Norbert Tankoano (4ème de la droite vers la gauche) en photo de famille avec les hautes personnalités de l'UPA (Crédit photo : Assemblée nationale togolaise)*

C'était à l'occasion de la 86ème session du Comité exécutif de l'organisation. Il a recueilli 17 voix contre 6 pour son concurrent, Bouba Halidou, représentant de l'Assemblée nationale du Cameroun. Les représentants de 23 pays au total ont pris part au vote à bulletin secret.

Ancien administrateur parlementaire, le nouveau secrétaire général dispose d'une expérience acquise à travers plusieurs fonctions occupées au sein de l'administration parlementaire burkinabè. Il entend mettre cette expérience au service de l'organisation continentale pour impulser une nouvelle dynamique à son fonctionnement et à ses activités.

Faceauxdéfissécuritaires, économiques et politiques auxquels le continent est confronté, Bahouaba Norbert Tankoano souhaite renforcer la capacité de l'UPA à apporter des réponses adaptées. Il entend également trouver des solutions aux difficultés financières de l'organisation. Pour y parvenir, il compte axer son action sur quatre principes : écouter, planifier, agir et rendre compte.

Le secrétaire général joue un rôle central dans le fonctionnement de l'Union. Il veille notamment à l'exécution des décisions du Comité exécutif et de la Conférence, assure les déclarations au nom de l'organisation et œuvre à la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Il est également responsable des services administratifs et financiers de l'UPA.

À l'issue de cette élection organisée dans le cadre de la 86ème session du Comité exécutif, la candidature de Bahouaba Norbert Tankoano sera soumise à la Conférence de l'Union pour nomination. Il succédera alors à Idi Gado Boubacar, du Niger, dont le mandat arrive à son terme cette année, et deviendra le huitième secrétaire général de l'organisation. En d'autres termes, le secrétariat général de l'UPA reste au sein de la Confédération AES composée du Mali, du Burkina Faso, et du Niger.

***E. Dadzie***

### Finance climatique

# Le Togo renforce son dispositif national de mobilisation

***La mobilisation des ressources financières constitue une condition essentielle de la mise en œuvre des politiques climatiques. Conscient de cet enjeu, le Togo met en avant, à l'occasion de la COP31 d'Antalya, le Togo Green Fund (TGF), un instrument national destiné à renforcer le financement des initiatives environnementales et climatiques.***

Ce mécanisme a vocation à mobiliser, gérer et orienter des ressources provenant de différentes sources, notamment les financements publics, les investissements privés et les mécanismes internationaux dédiés au climat. Il doit également contribuer au cofinancement de projets portés par les acteurs publics et privés, et faciliter l'accès du pays aux ressources des institutions internationales, dont le Fonds vert pour le climat.

La présentation du Togo Green Fund à Antalya répond à une ambition plus large : Améliorer la capacité du pays à transformer ses priorités environnementales en projets susceptibles de mobiliser des financements. Dans cette perspective, les échanges avec les partenaires techniques et financiers, les institutions internationales et les investisseurs constituent une étape importante pour faire connaître cet instrument et explorer les possibilités de coopération.

À travers cette initiative, le Togo entend renforcer la cohérence de son architecture nationale de financement climatique.

L'enjeu est de disposer d'un dispositif capable de rapprocher les ressources disponibles des besoins réels des territoires, des collectivités et des secteurs économiques. Le Togo Green Fund apparaît ainsi comme un levier destiné à soutenir la mise en œuvre des engagements climatiques nationaux et à accélérer la transition vers une économie plus résiliente et sobre en carbone.

***La rédaction***



**Notation souveraine**

# Moody's et S&P attribuent une perspective positive au Togo

***Le Togo bénéficie d'une appréciation favorable de deux grandes agences internationales de notation financière. Moody's Ratings et S&P Global Ratings ont toutes deux relevé la perspective de notation souveraine du pays, passée de « stable » à « positive », respectivement les 25 septembre et 16 octobre 2026. Les notes attribuées restent néanmoins inchangées, à B3 pour Moody's et B+ pour Standard & Poor's. Cette évolution traduit une appréciation des perspectives économiques du pays et des efforts engagés dans la gestion des finances publiques.***

Pour les autorités togolaises, cette double reconnaissance témoigne de la résilience de l'économie nationale dans un environnement international marqué par des incertitudes. Elle vient notamment saluer les mesures prises pour soutenir la croissance, améliorer la gestion de la dette et diversifier les sources de financement de l'État. La maîtrise des coûts d'emprunt et le renforcement de la discipline budgétaire figurent également parmi les éléments ayant contribué à cette appréciation.

Au-delà des indicateurs macroéconomiques, les deux agences soulignent plusieurs avantages structurels dont dispose le Togo. Sa position géographique, son port en eau profonde et le dynamisme de ses activités logistiques constituent des atouts pour son développement économique et commercial. À cela s'ajoute la progression de l'investissement privé, qui prend progressivement davantage de place après plusieurs années caractérisées par le poids de l'investissement public.

Cette amélioration de la perspective de notation représente un signal important pour les partenaires financiers et les investisseurs. Elle pourrait contribuer à renforcer la crédibilité du pays sur les marchés internationaux, à faciliter la mobilisation de ressources et à améliorer les conditions de financement de l'économie. Un meilleur accès aux capitaux constitue également une opportunité pour soutenir les investissements productifs et stimuler la création d'emplois.

Toutefois, le passage à une perspective positive ne signifie pas une amélioration immédiate de la note souveraine. Il indique plutôt une évolution favorable des appréciations des agences sur les perspectives du pays, sous réserve de la poursuite des efforts engagés.

Le gouvernement entend donc maintenir le cap des réformes économiques et financières. La consolidation de la stabilité macroéconomique, la maîtrise de l'endettement et la soutenabilité des finances publiques demeurent au centre de ses priorités. L'objectif est de transformer cette confiance internationale en investissements supplémentaires et en retombées économiques durables, au bénéfice des populations.

***Edy Alley***

**Togo**

# Les recettes fiscales projetées à 1 425,6 milliards FCFA en 2027

***Les recettes fiscales du Togo sont attendues à 1 425,6 milliards FCFA en 2027, selon le projet de loi de finances adopté le 22 octobre. Cette prévision représente une hausse de 6,5 % par rapport aux 1 338,9 milliards inscrits au budget initial de 2026. Elle intervient dans un contexte de contraction du budget général, projeté à 2 684,1 milliards FCFA, contre 2 751,5 milliards pour l'exercice en cours, soit un recul de 2,5 %. Ils représenteraient près de 53 % du budget.***

La mobilisation de ces recettes sera répartie entre les deux principales régies financières. Le Commissariat des impôts devra collecter 775,6 milliards FCFA, soit 54,4 % de l'objectif global. Le Commissariat des douanes et droits indirects aura, pour sa part, la responsabilité de mobiliser 650 milliards FCFA, représentant 45,6 % des recettes attendues.

Pour soutenir cet objectif, le projet prévoit plusieurs modifications du Code général des impôts. Elles portent notamment sur l'assujettissement volontaire à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les conditions de déduction de cette taxe et l'évaluation des biens immobiliers servant au calcul des taxes foncières.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 100 millions FCFA pourraient choisir volontairement d'être assujetties à la TVA. Cette faculté serait également accordée aux agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et artisans pour leurs ventes de produits en l'état. La demande devrait être déposée avant le 30 novembre. L'option serait valable 3 ans à compter du 1er janvier de l'année suivante. Elle ouvre aux petites structures l'accès volontaire au régime de TVA. Les structures concernées pourraient déduire la TVA payée sur leurs achats professionnels.




***Siège de l'OTR à Lomé***

Le texte entend également renforcer les conditions de déduction. La TVA supportée sur un achat ne serait plus déductible si le fournisseur ne figure pas, à la date de l'opération, sur le registre des contribuables tenu et validé par l'administration fiscale. Les entreprises seraient ainsi davantage tenues de vérifier la situation fiscale de leurs partenaires commerciaux.

Une autre disposition concerne les prestations de services entre entreprises liées. La TVA deviendrait exigible au terme de douze mois sans paiement, à compter de l'inscription de l'opération dans un compte de charges ou au crédit d'un compte de tiers.

Par ailleurs, le projet prévoit des grilles de valeurs cadastrales établies par commune, zone et catégorie d'immeubles. Fondées sur les valeurs vénales et locatives, elles serviraient à déterminer les bases des taxes foncières. Les montants imposables des bureaux et locaux commerciaux pourraient donc évoluer selon les références retenues.

Ces mesures restent soumises à l'examen du Parlement avant l'adoption définitive du budget 2027.

***E. A***

**Uemoa**

# Le taux d'exécution des réformes au Togo estimé à 79,8 % en 2026

***La mise en œuvre des réformes communautaires de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) affiche une progression au Togo. Selon l'autoévaluation présentée par les administrations nationales, le taux d'exécution des réformes, politiques, programmes et projets communautaires est estimé à 79,8 % pour 2026. Ce niveau, soumis à l'appréciation des experts de la Commission de l'Union, dépasse les 68,7 % enregistrés en 2025 et les 77,9 % de 2024. Les résultats sont examinés depuis le lundi 9 novembre à Lomé, dans le cadre de la phase technique de la 12e revue annuelle.***

Cette évolution témoigne d'une amélioration par rapport à la précédente évaluation. En 2025, sur les 145 réformes examinées, 22 textes n'avaient pas été transposés ou appliqués. Le retard concernait 19 directives, deux règlements et une décision, touchant plusieurs secteurs. La validation du taux annoncé pour 2026 permettrait donc de mesurer les progrès accomplis par le pays dans la mise en œuvre de ses engagements communautaires.

À l'ouverture des travaux, le directeur de cabinet du ministère des Finances et du Budget, Adetou Afidenyigba, a rappelé les insuffisances constatées et appelé les administrations à redoubler d'efforts. « Ce recul nous interpelle. Il exige plus de mobilisation, plus de coordination, plus de rapidité, en particulier au niveau de l'agriculture, de la culture et de l'artisanat », a-t-elle souligné. Ces secteurs figurent ainsi parmi ceux où l'application des textes communautaires appelle une attention particulière.

La responsable a également insisté sur la nécessité de traduire les réformes en améliorations perceptibles dans la vie quotidienne. L'accès à l'eau potable, aux soins de santé, à une éducation de qualité, à un emploi décent et au microcrédit constitue, selon elle, une mesure concrète des avancées de l'intégration régionale. Elle a invité chaque département ministériel à mieux maîtriser les enjeux des directives et règlements afin de répondre aux attentes des populations.

Au-delà du respect formel des textes, la revue doit ainsi permettre d'apprécier leur portée sur les politiques publiques et les services rendus aux citoyens. La progression annoncée ne pourra produire ses effets que si les administrations accélèrent la transposition des normes et veillent à leur application effective.



Instituée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Uemoa, la revue annuelle évalue, dans chaque pays membre, le respect des engagements communautaires. Les échanges de Lomé doivent permettre aux experts de confronter l'autoévaluation nationale aux éléments d'appréciation de la Commission, avant la consolidation des résultats. Les échanges doivent permettre d'identifier les retards persistants et de préciser les actions nécessaires dans les secteurs concernés.

***E. A***

**Réformes foncières**

# Le gouvernement veut faire des terres un moteur de développement

***Huit ans après son adoption, le Code foncier et domanial du Togo s'apprête à évoluer. Avec l'examen récent d'un projet de loi modificatif, le gouvernement entend faire de la gestion des terres un moteur de croissance. Retour sur le contexte et les grands enjeux de cette réforme stratégique.***




***Photo illustrative prise sur internet***

Ensemble des règles qui régissent la propriété de la terre, la gestion des biens de l'État et des collectivités ainsi que l'organisation du cadastre, le Code foncier et domanial joue un rôle capital. Au Togo, il est principalement encadré par la loi n° 2018-005 du 14 juin 2018 et a pour objectifs de sécuriser la propriété foncière, de gérer les domaines public et privé et de favoriser l'investissement.

Dans cette logique, la bonne application des textes du Code foncier et domanial permet de protéger les droits réels des propriétaires, de réduire les conflits fonciers ou les ventes multiples de terrains, et de déterminer ce qui appartient à l'État, aux collectivités locales ou aux particuliers. Mieux encore, elle favorise l'investissement en autorisant l'utilisation du titre foncier comme garantie bancaire (hypothèque) pour faciliter l'accès au crédit.

De ce qui précède, il ressort que le Code foncier et domanial est appelé à évoluer pour répondre aux défis de développement du pays. S'inscrivant dans cette logique, le gouvernement, réuni en Conseil des ministres le 6 novembre dernier, a examiné en première lecture un projet de loi portant modification dudit code.

Cette réforme, qui intervient huit ans après l'adoption du code, vise plusieurs objectifs. Il s'agit notamment de créer un observatoire national du foncier, de sécuriser les droits coutumiers, de promouvoir l'accès des femmes à la propriété et d'assurer la protection des terres agricoles et des ressources naturelles. Le texte prévoit également d'intégrer les enjeux pastoraux et climatiques, de lutter contre la spéculation foncière et d'encadrer les acquisitions, en particulier celles réalisées par des étrangers. Enfin, il entend faciliter l'accès des jeunes à la terre et au financement agricole, tout en améliorant le règlement des litiges par des sanctions renforcées.

Ces réformes sont apparues essentielles pour relever les défis qui se sont posés lors de la mise en œuvre du Code foncier et domanial. Durant les huit ans d'exécution dudit code, si plusieurs avancées ont été réalisées, les défis ne manquent pas.

**Les avancées enregistrées**

L'importance des réformes foncières n'est plus à démontrer. Essentielles pour sécuriser les droits de propriété, prévenir les litiges liés à la terre et stimuler la croissance économique, elles contribuent également à assainir le climat des affaires et à renforcer la cohésion sociale.

Concrètement, une réforme foncière regroupe l'ensemble des lois et mesures adoptées par l'État pour moderniser la gestion, la propriété et l'accès aux terres. L'objectif est d'harmoniser les règles, d'encadrer les attributions et de freiner la spéculation afin de garantir la sécurité juridique des citoyens.

Depuis bientôt une décennie, la gestion du foncier au Togo se réinvente avec plusieurs innovations à la clé. Cette dynamique s'est d'ailleurs accélérée avec l'adoption du nouveau Code foncier et domanial en 2018. Qu'il s'agisse de la célérité des services administratifs, du cadre législatif ou des outils de contrôle et de sécurisation, l'on assiste à une véritable mutation.

Ainsi, ces dernières années, l'accès à la propriété foncière s'est structuré avec plusieurs réformes portées dans le secteur par les autorités du pays. De 2018 à 2025, plus de 57 489 titres fonciers ont été délivrés, témoignant des avancées réalisées.

En amont, des mesures ont été prises pour ramener le délai de délivrance du permis de construire à un mois, contre plusieurs mois auparavant. Aujourd'hui, ce délai s'est encore raccourci et s'adapte désormais à la catégorie de chaque projet.

Dans le cadre de cette procédure, l'autorité compétente exige plusieurs pièces administratives et techniques afin de garantir la qualité des futurs travaux. Le dossier doit notamment comporter une demande timbrée, une copie légalisée de la pièce d'identité et du titre foncier, un plan parcellaire, un plan de masse précisant l'emplacement exact du projet, les plans architecturaux ainsi qu'un devis estimatif et descriptif.

Pour lever les obstacles liés à l'acquisition de terrains, l'adoption du nouveau Code foncier et domanial en 2018 a aussi permis de transformer profondément le secteur.

Ce texte introduit notamment l'obligation d'établir par écrit les baux d'habitation en milieu urbain. Cette mesure rompt avec les pratiques informelles du passé et sécurise davantage les relations locatives. Le Code place également la transparence et l'équité au cœur de la politique foncière togolaise, tout en s'appuyant sur le numérique comme levier de modernisation.

Dans cette même dynamique, la Direction des affaires domaniales et cadastrales (DADC) a engagé des réformes internes pour faciliter l'accès à l'information foncière et limiter au maximum les litiges.

Ces avancées se traduisent concrètement par le raccourcissement des délais d'obtention des titres fonciers, la baisse des droits d'enregistrement (passés à 1,5 % pour l'immatriculation) et la fixation des frais de mutation totale à un tarif forfaitaire de 35 000 FCFA. Cette récente mesure gouvernementale, visant à assainir le climat des affaires, s'applique à l'ensemble des biens immobiliers, qu'il s'agisse de terrains nus ou de constructions.



***Image illustrant une prise topographique***

Grâce à ces réformes, la Direction du Cadastre et de la Conservation foncière (DCCF) estime désormais

entre quatre et huit mois le délai nécessaire pour obtenir un titre foncier au Togo.

Par ailleurs, afin d'accélérer le traitement des dossiers et d'optimiser la résolution des conflits pour mieux satisfaire les justiciables, les autorités ont élaboré un recueil intitulé « le droit des litiges ». Ce document rassemble l'ensemble des règles et des procédures encadrant le règlement des différends fonciers devant les tribunaux et les autres instances compétentes.



*Photo illustrative*

**La numérisation, un acquis du code foncier**

Opérationnel depuis 2019, après l'adoption du Code foncier et domanial, le Guichet foncier unique (GFU) centralise l'ensemble des démarches liées à la propriété, incluant les titres fonciers, les mutations, les plans cadastraux, la vérification de propriété et, plus récemment, les plans parcellaires. En offrant un point d'entrée unique aux usagers, ce dispositif met fin aux déplacements interminables d'un service administratif à l'autre.

L'intégration du système ArcGIS permet désormais de géoréférencer les parcelles et de numériser les plans cadastraux afin de protéger les titres contre la fraude et la double vente en milieu urbain. Cette sécurisation est renforcée depuis août 2024 par l'attribution du Numéro unique parcellaire (NUP), une innovation majeure qui garantit l'identification exclusive de chaque terrain au sein de la base de données nationale.

Par ailleurs, la suppression des multiples cachets et la dématérialisation intégrale des dossiers ont considérablement accéléré les procédures. Les demandes de titres fonciers, qui prenaient autrefois plusieurs années, aboutissent aujourd'hui en moins d'un an, tandis que les frais afférents ont chuté de 15 % à 1,5 % de la valeur du terrain.

Si ces avancées sont à mettre à l'actif du Code foncier et domanial adopté en 2018, les défis persistent. D'où la nécessité de réformer.

**Ces défis qui appellent à réformer**

Avec l'urbanisation galopante, les villes togolaises font face à une pression foncière sans précédent. La croissance démographique, combinée à la forte demande en logements, engendre une compétition accrue pour l'accès à la terre. Or, pendant longtemps, cette terre urbaine a été au cœur de pratiques traditionnelles peu formalisées : ventes informelles, baux verbaux, absence de cadastre actualisé, soulevant plus tard des conflits.

Ce phénomène s'est, au fil des ans, renforcé par les conditions peu orthodoxes d'acquisition des parcelles de terrain, les dysfonctionnements dans les services compétents devant établir les documents d'urbanisme pour le titre foncier, l'action des « gros bras » usurpateurs de terrains, les défaillances dans les juridictions et l'inexécution des décisions de justice. C'est face à ces situations que le Code foncier et domanial a été adopté en 2018 avec la promesse de rectifier le tir.

Mais huit ans après, bien que des avancées aient été réalisées, les défis demeurent. L'accès difficile des femmes aux terres, la prédominance de l'informalité, la poursuite des conflits et la forte pression urbaine appellent à de nouvelles réformes.

L'étalement urbain, particulièrement prononcé dans le Grand Lomé, continue, selon la Banque mondiale, d'entraîner une spéculation foncière intense. Ainsi, des lotissements clandestins se développent en zone périurbaine au détriment des terres agricoles et des ressources naturelles.

De nombreux acquéreurs continuent d'acheter des parcelles situées dans des réserves administratives, des zones d'utilité publique ou des zones inondables, s'exposant à des refus de permis de construire, des démolitions ou des expropriations sans indemnisation.

Bien que la cadence de délivrance ait doublé ces dernières années, l'obtention d'un titre foncier reste perçue comme une démarche longue, complexe et coûteuse pour les ménages à faibles revenus.

L'absence d'un cadastre entièrement numérisé et d'un observatoire centralisé complique l'identification précise des parcelles et le suivi des mutations immobilières.

En milieu rural, les pratiques coutumières continuent de restreindre l'accès des femmes à l'héritage et à la propriété foncière, bien qu'elles constituent une part majeure de la main-d'œuvre agricole.

Faute de titres fonciers définitifs pouvant servir de garantie hypothécaire, les agriculteurs et les entrepreneurs peinent à accéder aux financements bancaires. De même, les risques de contestation retardent ou découragent de nombreux projets immobiliers et industriels. Face à ces difficultés qui annihilent les efforts de développement, la réforme du Code foncier et domanial apparaît comme une solution pour rectifier le tir et donner un coup d'accélérateur au développement du pays.

Pour ce faire, le pays fonde ses perspectives sur une stratégie globale visant à innover, à moderniser la législation foncière, à renforcer les institutions et à améliorer la gouvernance, dans le but de réduire les conflits fonciers et d'assurer la paix sociale. L'objectif est de stimuler, par ces réformes, les investissements et de promouvoir le développement économique du pays et, partant, la cohésion sociale.





*Des professionnels faisant des relevés topographiques*

***Caleb Akponou***



### Afrique du Sud/Législatives

# L'ANC enregistre son pire score depuis 1994

***Il aura fallu un peu plus de trois décennies pour que le parti qui a conduit l'Afrique du Sud hors de l'apartheid se retrouve aussi fragilisé dans les urnes. Avec 30,76 % des suffrages aux élections municipales du 4 novembre 2026, le Congrès national africain (ANC) signe son plus mauvais résultat depuis l'avènement de la démocratie en 1994. Un revers qui dépasse la simple sanction électorale et interroge désormais la capacité du mouvement de Nelson Mandela à renouveler son contrat politique avec les Sud-Africains.***

La Commission électorale indépendante (IEC) a confirmé dimanche 8 novembre les résultats définitifs. L'ANC conserve certes sa première place nationale, devant l'Alliance démocratique (DA), créditée de 24,64 %, mais cette avance ne suffit plus à masquer l'érosion de son assise populaire. Le parti avait déjà perdu sa majorité absolue au Parlement lors des élections générales de 2024. Deux ans plus tard, le scrutin municipal confirme que cette rupture n'était pas un accident de parcours.

La sanction trouve une partie de ses ressorts dans le quotidien des populations. Chômage persistant, inégalités sociales, pénuries d'eau, coupures d'électricité, dégradation des infrastructures et défaillances des services municipaux nourrissent une défiance grandissante. À ces difficultés s'ajoutent les scandales de corruption et les divisions internes qui ont progressivement terni l'image d'un parti longtemps identifié à la libération nationale. La reconnaissance publique des insuffisances par son secrétaire général, Fikile Mbalula, qui a qualifié les résultats de « catastrophiques », traduit la difficulté de contester un mécontentement devenu électoralement mesurable.

Mais le revers de l'ANC ne signifie pas pour autant l'émergence d'une alternative politique incontestée. La DA progresse et s'impose dans plusieurs grandes métropoles, sans disposer partout des majorités nécessaires pour gouverner seule. Le parti uMkhonto weSizwe (MK), avec 9,76 %, et ActionSA, à 5,67 %, illustrent également la fragmentation d'un paysage politique où les électeurs semblent davantage sanctionner les gouvernants qu'accorder un blanc-seing à leurs concurrents.

L'autre enseignement majeur réside dans la multiplication des conseils sans majorité absolue : 138 sur 213. Sept des huit métropoles sont concernées, seule Le Cap restant sous majorité de la DA. Les négociations à venir seront donc déterminantes. Elles devront produire autre chose que des arrangements de circonstance, souvent responsables de l'instabilité municipale observée ces dernières années.

Au fond, l'Afrique du Sud ne tourne pas nécessairement la page de l'ANC ; elle lui signifie que son héritage historique ne constitue plus une garantie électorale. La légitimité conquise dans la lutte contre l'apartheid ne dispense plus de rendre compte de la gestion du présent. Pour le parti au pouvoir, le défi n'est donc plus seulement de reconquérir les suffrages, mais de démontrer qu'il peut encore transformer les promesses de libération en résultats tangibles.

***T.M.***

### Cameroun/Elections

# Paul Biya convoque les élections législatives et municipales au 7 février 2027

***Après plus de deux années de reports successifs, le Cameroun connaît enfin la date de ses prochaines élections législatives et municipales. Par un décret signé le 9 novembre, le président Paul Biya a convoqué le corps électoral pour le 7 février 2027. Une échéance qui remet en mouvement le calendrier institutionnel, mais qui intervient dans un climat politique encore marqué par les contestations de la présidentielle de 2025, les restrictions visant l'opposition et les interrogations persistantes sur la succession du chef de l'État.***

Le double scrutin permettra de renouveler les 180 sièges de l'Assemblée nationale et les conseils municipaux, dont les mandats, issus des élections de février 2020, ont été prorogés à deux reprises. Celui des députés court jusqu'au 20 décembre 2026, tandis que celui des conseillers municipaux a été prolongé jusqu'au 28 février 2027. La convocation intervient dans le respect du délai minimal de 90 jours prévu par le Code électoral. Elle met ainsi fin à une longue incertitude calendaire, sans pour autant résoudre les tensions politiques qui entourent le processus électoral.

Car le scrutin de février se prépare dans le prolongement d'une présidentielle particulièrement disputée. Réélu en octobre 2025 pour un huitième mandat, Paul Biya avait été déclaré vainqueur avec 53 % des suffrages, un résultat contesté par son principal adversaire, Issa Tchiroma Bakary, qui continue de revendiquer la victoire depuis son exil en Gambie. Les manifestations consécutives à cette élection avaient donné lieu à une répression ayant conduit à de nombreuses arrestations. Selon Human Rights Watch, près de 2 000 personnes avaient été interpellées. Fin octobre 2026, le Front pour le salut national du Cameroun (FSNC), formation de Tchiroma, a par ailleurs été suspendu pour trois mois par les autorités, une décision dénoncée par l'opposition.

L'autre enjeu, peut-être plus déterminant encore, se situe au sommet de l'État. À 93 ans, Paul Biya, au pouvoir depuis 1982, demeure au centre d'un débat politique dont la question successorale constitue désormais l'une des principales préoccupations. La réforme



constitutionnelle promulguée en avril 2026 a réintroduit la fonction de vice-président, nommé et révocable par le chef de l'État, appelé à lui succéder en cas de décès, de démission ou d'incapacité. Or, plusieurs mois après cette réforme, le poste demeure vacant.

Cette situation entretient les interrogations sur la continuité institutionnelle, d'autant que le remaniement gouvernemental annoncé par le président à la fin de 2025 se fait toujours attendre. La longue absence de Paul Biya à Genève, avant son retour à Yaoundé en août dernier, avait également ravivé les critiques de l'opposition sur le fonctionnement de l'exécutif. La diffusion, en avril, d'un faux décret prétendant nommer son fils à la vice-présidence a illustré la sensibilité politique de cette question, sans constituer une preuve d'une quelconque décision de succession.

Dès lors, le rendez-vous du 7 février 2027 dépasse le simple renouvellement des institutions parlementaires et municipales. Il mettra aussi à l'épreuve les conditions de participation politique, la confiance dans le processus électoral et la capacité des institutions à fonctionner dans un contexte de transition encore indéterminé. Fixer une date constitue un acte institutionnel nécessaire. Reste à faire de cette échéance un véritable moment de clarification politique, dans un pays où la question de l'après-Biya s'impose désormais au débat national.

***T.M.***

### Ghana/Justice historique

# Mahama veut faire des réparations historiques un instrument de justice et de développement

***La revendication des réparations liées à la traite transatlantique des esclaves et à la colonisation pourrait-elle devenir un nouveau levier de transformation économique pour l'Afrique ? C'est l'orientation que défend le président ghanéen John Dramani Mahama, qui entend dépasser la seule question des compensations financières pour inscrire la justice historique dans une logique de coopération, d'investissement et de rééquilibrage des relations internationales.***

Pour Accra, l'enjeu n'est plus seulement d'obtenir la reconnaissance des préjudices subis par les peuples africains, mais de faire de cette reconnaissance le point de départ d'engagements concrets. Éducation, santé, recherche scientifique, autonomisation des jeunes, restitution du patrimoine culturel et allègement de la dette figurent parmi les domaines susceptibles de donner une traduction économique et sociale à cette démarche. Une approche qui déplace le débat : les réparations ne seraient pas exclusivement un transfert financier, mais aussi une contribution à la correction des déséquilibres structurels hérités de plusieurs siècles d'exploitation.

Cette orientation s'inscrit dans une offensive diplomatique que le Ghana conduit désormais à l'échelle continentale et



***John Mahama***

internationale. En mars 2026, une résolution portée par Accra et soutenue par l'Union africaine a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, avec 123 voix favorables, trois contre et 56 abstentions. Le texte reconnaît la traite transatlantique et l'asservissement racial des Africains comme le crime le plus grave contre l'humanité. Une avancée politique et mémorielle importante, même si elle ne constitue pas, à elle seule, un mécanisme juridique de réparation financière.

Le président ghanéen entend également profiter d'une conjoncture diplomatique qu'il juge plus favorable. Les récents échanges avec le Royaume-Uni illustrent cette volonté de faire évoluer les positions occidentales. Début novembre, Mahama a salué l'ouverture du gouvernement britannique à un dialogue structuré sur les réparations. Les discussions engagées entre Accra et Londres portent notamment sur la justice historique, la restitution des biens culturels, l'éducation, la soutenabilité de la dette et la réforme de l'architecture financière internationale. Le Ghana mène également des démarches auprès d'autres partenaires occidentaux, dont l'Allemagne et la France.

Reste toutefois une question centrale : comment transformer une revendication morale et historique en mécanismes économiques effectivement mesurables ? La perspective de partenariats de développement ne saurait suffire si elle se limite à rebaptiser l'aide traditionnelle au développement en réparations. Pour être crédible, la démarche devra reposer sur des engagements additionnels, des modalités de financement transparentes et des résultats vérifiables, sans reproduire les rapports de dépendance qu'elle ambitionne précisément de corriger.

Au-delà du Ghana, cette initiative pose ainsi un enjeu de souveraineté collective. En associant l'Union africaine, les Caraïbes et les diasporas, Accra cherche à faire des réparations un sujet de négociation internationale plutôt qu'une revendication dispersée. Le véritable défi sera de convertir cette unité diplomatique en capacité d'action.

Car réparer le passé ne consiste pas uniquement à en reconnaître les blessures. C'est aussi agir sur les mécanismes qui continuent d'en prolonger les conséquences. À cette condition, les réparations pourraient cesser d'être un débat tourné vers l'histoire pour devenir un instrument de justice, de dignité et de transformation du continent.

***T.M.***

### Régulation de la commande publique au Togo

# Une nouvelle entreprise indélicate sanctionnée par l'Arcop

***La commande publique togolaise fait face à un tour de vis réglementaire. Depuis le début de l'année 2026, l'Autorité de régulation de la commande publique (Arcop) a prononcé plusieurs exclusions à l'encontre de certaines entreprises et de leurs dirigeants pour des manquements à la réglementation. La dernière décision, rendue le 4 novembre, illustre la fermeté croissante du régulateur face aux fausses déclarations et à l'utilisation de documents frauduleux.***

Le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Arcop a décidé d'écarter, pour trois ans, le groupement ULEE International Group Ltd et Abel Compagnie, ainsi que la société ULEE Group International SARL et quatre dirigeants concernés. La sanction découle d'irrégularités relevées dans un dossier de soumission à un appel d'offres international lancé par la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET), dans le cadre du Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (Perel Plus).

Les vérifications ont notamment mis en évidence l'utilisation de documents administratifs appartenant à une autre entité juridique, ainsi que de fausses attestations fiscales et références techniques. Un certificat présenté comme ayant été délivré par l'Official Receiver's Office de Hong Kong a été désavoué par cet organisme. Un procès-verbal de réception de travaux routiers attribué à l'AGETIB au Burkina Faso a également été déclaré non authentique.

Cette décision s'inscrit dans une série de mesures disciplinaires prises par l'Arcop en 2026. En janvier, BAT-Services et son dirigeant Pelei Patouhani Tchoyou ont écopé de cinq ans d'exclusion pour une modification frauduleuse de domiciliation bancaire dans un marché public. En mars, ECI Sarl et son dirigeant Sakande Abdoul Nassourou ont également été exclus pour cinq ans à la suite de déclarations mensongères répétées.

D'autres opérateurs ont été sanctionnés au cours de l'année 2026. C'est ainsi qu'en mars, GGF Services Sarl a notamment été exclue pour deux ans, tandis que TIPA Sosepa et Papier Plus ont subi une exclusion de deux ans pour des faits de collusion. En août, quatre entreprises, dont Pagi Pro Sarl, Xpert Group, Sogam Constructions et EM SS, ont fait l'objet de sanctions de cinq ans d'exclusion pour des faits de fraude documentaire.




Au-delà des sanctions individuelles, ces décisions traduisent une volonté de préserver l'égalité entre les soumissionnaires et la crédibilité des procédures d'attribution des marchés publics. Elles rappellent également aux entreprises que la présentation de références fictives ou de pièces falsifiées peut compromettre durablement leur accès aux contrats publics.

Dans le dossier ULEE, l'Arcop a transmis les éléments de l'affaire au procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Lomé. La décision est immédiatement exécutoire, même en cas de recours.

***La rédaction***

### Sécurité routière

# Le ministre de la Sécurité, Calixte Madjoulba annonce un renforcement des contrôles

***Les usagers de la route sont prévenus. Le ministre de la Sécurité, le colonel Calixte Batossie Madjoulba, annonce un durcissement des contrôles routiers dans les prochains jours sur l'ensemble du territoire national. Les contrevenants aux règles de circulation s'exposent à des sanctions sans indulgence.***



Face à la persistance des comportements à risque sur les routes togolaises, les autorités entendent passer à la vitesse supérieure. Malgré les campagnes de sensibilisation, les actions préventives et les opérations de contrôle menées ces derniers mois, plusieurs usagers continuent de s'adonner à des pratiques dangereuses pour leur sécurité et celle des autres.

Dans cette perspective, le ministère de la Sécurité prévoit une intensification des contrôles routiers. Les forces de sécurité seront davantage déployées sur les principaux axes routiers ainsi que dans les agglomérations afin de veiller au respect des règles de circulation.

Plusieurs infractions seront particulièrement ciblées. Il s'agit notamment des excès de vitesse, des dépassements dangereux, de la circulation à contresens, de l'utilisation du téléphone au volant et du non-respect de la signalisation routière. La conduite sans permis approprié, le défaut de port du casque pour les motocyclistes et de la ceinture de sécurité pour les automobilistes figurent également parmi les comportements visés.

Les autorités entendent aussi sévir contre la conduite sous l'emprise de l'alcool, la surcharge des véhicules ainsi que la circulation des engins présentant des défaillances techniques.

Le ministre Calixte Batossie Madjoulba prévient que les auteurs de ces infractions seront sanctionnés sans indulgence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

À travers cette nouvelle offensive, les autorités veulent renforcer la discipline sur les routes et prévenir les accidents de la circulation. Les usagers sont ainsi appelés à faire preuve de responsabilité et à respecter scrupuleusement le Code de la route.

***Source : Togo Actualité***

### Togo

# La subvention des carburants portée à 34,2 milliards FCFA

***Face à la hausse des cours internationaux du pétrole, le gouvernement togolais renforce son dispositif de soutien au secteur des produits pétroliers. Dans le cadre du collectif budgétaire 2026, l'enveloppe consacrée à la subvention des carburants passe de 14,2 à 34,2 milliards FCFA, soit une augmentation de 20 milliards FCFA.***




Cette rallonge budgétaire vise à limiter les répercussions de la conjoncture internationale sur les consommateurs. En prenant en charge une partie des surcoûts liés à la hausse du pétrole, l'État entend contenir les pressions sur les prix à la pompe et préserver le pouvoir d'achat des ménages.

L'enjeu dépasse toutefois le seul coût du carburant. Une hausse importante des produits pétroliers peut entraîner une augmentation des tarifs de transport et des coûts de production. Elle risque également de se répercuter sur les prix des biens et services, affectant ainsi l'ensemble de l'économie nationale. À travers cette intervention, les autorités cherchent donc à atténuer ces effets en chaîne.

Cet effort financier a néanmoins une incidence sur les équilibres budgétaires. Le déficit public pour 2026 est désormais projeté à 3,4 % du Produit intérieur brut (PIB), contre 3 % initialement prévus. Le gouvernement fait ainsi le choix de renforcer son intervention pour amortir le choc pétrolier.

Cette politique s'inscrit dans la continuité des mesures engagées depuis plusieurs années pour atténuer les fluctuations des cours internationaux et protéger les consommateurs.

***La Rédaction***

**Fruits, légumes frais/Remèdes**

# Étudier les savoirs traditionnels avec ouverture et rigueur au lieu de les rejeter

***Il a suffi d'une marmite d'écorce pour sauver une flotte entière. Pourtant, il a fallu quatre siècles au monde médical pour accepter ce que les peuples autochtones savaient déjà. Une leçon toujours brûlante d'actualité pour l'Afrique.***

Québec, hiver 1535, le froid est glacial, Jacques Cartier et ses 110 hommes sont bloqués par les glaces à Stadaconé. Très vite, la maladie frappe : Gencives putréfiées, dents qui tombent, jambes enflées, hémorragies sous la peau : C'est le scorbut. Vingt-cinq hommes meurent, quarante autres sont au seuil de la mort.

Cartier se tourne alors vers le chef iroquoien Donnacona. Celui-ci fait bouillir de l'écorce et des aiguilles de cèdre, et fait boire la décoction aux malades. En quelques jours, presque tous guérissent. « Ce que tous les médecins de Louvain et de Montpellier n'auraient pu accomplir en un an, un simple remède naturel l'a fait en une semaine », s'émerveille l'explorateur dans son récit de voyage.

L'épisode est authentique : Bibliothèque et Archives Canada et le Musée canadien de l'histoire le confirment. Seule nuance scientifique, l'identification botanique exacte de l'arbre, que Cartier nomme « annedda », fait encore débat. Mais sa richesse en vitamine C, elle, est établie.

**Quatre siècles d'attente**

Il faudra près de 400 ans au monde médical européen pour prendre au sérieux l'idée que les fruits et légumes frais guérissent le scorbut.

En 1747, le médecin naval britannique James Lind réalise le premier essai clinique contrôlé de l'histoire et confirme l'efficacité des agrumes.

La Royal Navy n'officialise pourtant la distribution de jus de citron qu'en 1795. Et la structure chimique de la vitamine C ne sera élucidée qu'en 1933.

Le plus ironique, ce n'est pas la médecine qui a fait entrer ce réflexe dans les foyers, mais l'industrie du jus d'orange, qui vantera les bienfaits de la vitamine




C dans ses publicités au début du XXème siècle. « Le remède était trop simple, trop bon marché, trop peu professionnel », résument les historiens de la médecine. Une leçon de prudence qui résonne particulièrement en Afrique.

**« Où est notre annedda ? »**

« Le savoir traditionnel n'est pas arriéré : C'est de la science non traduite », souligne Afrikasanté. Les Iroquoiens n'avaient pas besoin du mot « vitamine C » pour savoir que cet arbre sauvait des vies. L'Afrique possède un patrimoine végétal d'une richesse exceptionnelle.

Une revue publiée en 2023 dans Biomedicines recense des plantes médicinales africaines et leurs principes actifs antimicrobiens : Le marula (Sclerocarya birrea), dont le fruit se consomme frais et l'écorce se boit en décoction contre les plaies buccales ; ou Terminalia sericea, dont feuilles et racines infusées servent contre les infections respiratoires et intestinales.

Des usages qui reposent sur la même logique que le thé de cèdre : Des générations d'observation ont identifié des plantes efficaces, sans les formaliser dans le langage des essais cliniques.

Mais attention, prévient Afrikasanté : Toutes les traditions ne se valent pas, et toutes les plantes ne sont pas sans danger. Promouvoir le « naturel » de façon aveugle est une autre forme d'irrationalité. La vraie question : Accepte-on d'étudier ces savoirs avec ouverture et rigueur, au lieu de les rejeter d'emblée ?

**La nutrition, médecine la plus sous-estimée**

Le scorbut n'est pas un problème de « médicament miracle » : C'est un problème de carence alimentaire de base. Ce raisonnement vaut aujourd'hui pour le continent. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) fonde ses apports recommandés en vitamine C sur la prévention du scorbut.

Or, dans de nombreuses communautés, la disponibilité saisonnière des fruits et légumes frais et la pauvreté qui impose une alimentation monotone restent de vraies menaces sanitaires. Manger de la mangue, de la goyave, du fruit du baobab, des légumes à feuilles vertes foncées, n'est pas de la « médecine alternative », c'est de la médecine préventive la plus élémentaire, sans ordonnance, sans importation, sans brevet.

Et le scorbut n'a pas disparu : Une revue systématique de 2020 montre que la carence en vitamine C reste associée à la dépression et aux troubles cognitifs, et des cas subsistent dans les populations vulnérables, y compris dans les pays riches.

**Ce qu'il faut retenir**

Le scorbut se prévient et se guérit par l'alimentation : Fruits frais (goyave, agrumes, mangue, papaye), légumes (poivron, feuilles vertes foncées), pulpe de baobab. La cuisson détruit une partie de la vitamine C : Préférez le cru ou une cuisson légère.

Les plantes traditionnelles sont des plantes sûres : Mais, les doses, les préparations et les interactions médicamenteuses exigent une évaluation professionnelle. Ne remplacez jamais un traitement médical nécessaire par une plante non validée.

Se méfier de l'arrogance professionnelle : L'équipage de Cartier a prouvé une chose : Ce qui marche n'est pas invalidé parce que son découvreur n'est pas « professionnel ». Mais inversement, ce qui est « ancestral » n'est pas valable pour autant. Seule la preuve tranche.

L'on retient au final qu'en 1535, un chef iroquoien a sauvé une flotte française avec une marmite de décoction d'écorce. Malheureusement, Il a fallu 400 ans à la médecine pour rattraper ce bon sens.

Pour autant l'Afrique n'a pas besoin d'attendre 400 ans. Ce qu'il nous faut : Un respect prudent pour les savoirs de notre terre, une ouverture honnête à la méthode scientifique, et une vigilance lucide face aux intérêts commerciaux et à l'arrogance professionnelle. Après tout, le scorbut ne pardonne pas aux malades parce que les médecins ne croient pas.

Sources : Bibliothèque et archives Canada ; Musée canadien de l'histoire ; Baron JH, Sailors' scurvy before and after James Lind—a reassessment, Nutr Rev. 2009 ; Lawson S., The optimum intake of vitamin C, Taylor & Francis, 2004 ; revues systématiques PubMed sur la carence en vitamine C ; Biomedicines 2023, 11, 2605.

Message de Afrikasanté : Ce contenu est destiné à l'information et à l'éducation sanitaires ; il ne constitue ni un diagnostic ni une prescription. En cas de problème de santé, consultez un professionnel qualifié.

***Edem Dadzie***

**Métiers de la mer**

# L'Université de Lomé ouvre un institut à Aného

***Au Togo, l'offre de formation universitaire dans les domaines maritime et portuaire s'étend à Aného. L'Université de Lomé y a officiellement lancé, le mardi 10 novembre, les activités de l'Institut des Hautes études en sciences et métiers de la mer (IHES2M), installé provisoirement dans les locaux du Lycée d'Aného-Ville.***

Anciennement connu sous le nom d'Institut des métiers de la mer (I2M), cet établissement forme des professionnels dans les domaines maritime, portuaire, logistique et industriel. Pour l'année universitaire 2026-2027, deux licences professionnelles sont proposées : Management des opérations portuaires et de la Chaîne logistique maritime, ainsi que Risques, sécurité et assurances maritimes.
Pour cette première rentrée à Aného, 220 candidatures ont été retenues. Les étudiants pourront ainsi suivre des formations axées sur les compétences nécessaires aux activités maritimes et portuaires.



***Les autorités locales***

**Une implantation liée aux potentialités d'Aného**

Le choix d'Aného répond à la volonté de l'Université de Lomé de rapprocher ses formations des réalités économiques et des potentialités des territoires. Ville côtière dont l'histoire est étroitement liée à la mer, Aného offre un cadre pertinent pour le développement de formations consacrées à l'économie maritime.
« L'implantation de l'IHES2M à Aného traduit notre volonté de rapprocher davantage l'enseignement supérieur des réalités économiques et des potentialités des territoires », a indiqué le président de l'Université de Lomé, Kossivi Hounake.

**Former des compétences pour l'économie maritime**

Présidant la cérémonie d'ouverture, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le professeur Gado Tchangbedji, a mis en avant l'importance du potentiel maritime du Togo pour la souveraineté et la transformation économique du pays.
L'officiel a en outre appelé à former des professionnels capables de maîtriser les technologies et les savoir-faire liés à l'économie maritime, avec des compétences en logistique, en sécurité et en préservation de l'environnement marin.

Lancé en 2018, l'IHES2M contribue au développement de l'expertise nationale dans les métiers de la mer, un secteur qui mobilise des compétences variées allant de la gestion des opérations portuaires à la logistique maritime, en passant par la sécurité et les assurances.

***Republique togolaise***

**Semaine de la logistique**

# L'ATLOG à la conquête de la valeur ajoutée

***La deuxième édition de la Semaine de la logistique et de la Supply Chain (SLSC) a été officiellement lancée mercredi à Lomé. Organisée par l'Association togolaise pour la logistique (ATLOG), l'événement, placé sous l'égide du ministère des Transports, du Désenclavement et des Pistes rurales, entend propulser la logistique togolaise vers de nouveaux horizons.***




Placé sous le thème : « Du hub aux marchés : transformer les flux en valeur ajoutée », l'événement a été officiellement ouvert par le secrétaire général du ministère des Transports, Michel Tindano, en présence de Dominique Kwami Dzidula Nyazozo, président de l'ATLOG.

Mobilisant des professionnels de la logistique, des institutions, des décideurs publics, des opérateurs portuaires, des entreprises et des étudiants, l'édition 2026 a pour pays invité d'honneur le Mali.

Durant trois jours, les travaux seront meublés de deux keynotes sur la connectivité maritime et aérienne au Togo, de six panels et de six master classes, dont trois pour les professionnels et trois pour les étudiants et jeunes diplômés. Sont aussi prévus une visite de la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) et le lancement du Baromètre de la valeur logistique.

Pour Dominique Kwami Dzidula Nyazozo, président de l'ATLOG, le thème retenu cette année revêt toute sa portée. « Nous parlons de "hub" parce que nous disposons du Port autonome de Lomé avec des infrastructures de taille, de l'aéroport de Lomé dont la valeur ajoutée n'est plus à démontrer et de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA), qui comprend un port sec. Par "marché intérieur, nous entendons non seulement le marché du Togo, mais également les marchés de la sous-région et le marché africain dans son ensemble, à l'heure de la Zlecaf », a expliqué M. Gnazozo, avant d'ajouter : « Si l'on reprend le thème : "Transformer les flux en valeur ajoutée", nous comptons nous appuyer sur le rôle prépondérant de Lomé dans la connectivité avec les pays de l'hinterland et le reste du monde. Notre objectif est de voir comment transformer tous ces flux en valeur ajoutée, que ce soit par l'importation ou par l'exportation. »

**Quid des innovations de l'édition 2026?**

En termes de différences positives par rapport à la première édition, M. Gnazozo annonce, outre des panels, des masterclasses où des professionnels sont présents pour échanger leurs expériences et permettre aux parties prenantes d'améliorer leurs différents services et prestations.
« Concrètement, nous attendons, au terme de cette semaine, un renforcement de capacités, parce que nous savons qu'aucune initiative ne peut réellement réussir sans capital humain », a précisé le président de l'ATLOG.
Prenant la parole à l'ouverture, le secrétaire général du ministère des Transports, Michel Komlan Tindano, n'a pas manqué de revenir sur la portée de l'événement pour le Togo.



***Photo de famille des officiels***

« Si le développement des infrastructures constitue une condition essentielle de la performance logistique, il ne saurait, à lui seul, garantir la compétitivité de notre chaîne d'approvisionnement. La qualité des services logistiques repose également sur la simplification des procédures administratives, la dématérialisation des formalités, l'interconnexion des systèmes d'information, la coordination entre les différentes administrations et le renforcement des capacités des ressources humaines », a-t-il mentionné avant de poursuivre : « À cet égard, les réflexions prévues dans le cadre de la présente édition sur les corridors devront permettre de dégager des pistes de solutions concrètes en vue d'améliorer davantage la fluidité des opérations logistiques et la compétitivité.»

***Caleb Akponou***




La Banque Autrement
https://togo.coris.bank

CORIS BANK INTERNATIONAL